

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM.TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. PASTINI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014

Délibération N°2014 / 41

Demande de subvention pour l'acquisition de véhicules et matériels techniques pour 2014.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio a élaboré un programme d'investissement 2014 pour les véhicules et matériels techniques basé sur les besoins des services, leur activité et le nécessaire renouvellement de véhicules anciens ne répondant plus aux exigences de leur utilisation.

La programmation pour l'année 2014 prévoit :

		HT
Camion plateau double cabine à benne basculante	CTM Espaces verts	40 000 €
Fourgon équipé	CTM Voirie	33 333,33 €
Fourgon compact équipé	CTM Bâtiments	15 833,33 €
Déssherbeuse mécanique	CTM	4 166,67 €
Tondeuse Autoportée	CTM	4166,67€
Lame à neige Balayeuse Voirie	CTM	13 333,33€
Chariot élévateur	CTM	29 166,67€
Gerbeur électrique	CTM	7500 €
		147 500€

Le financement de cette opération pourrait s'établir de la façon suivante sous réserve de l'éligibilité du dossier et de la validation des participations des cofinanceurs :

	147 500 € HT	
Collectivité Territoriale de Corse	59 000 €	40%
Conseil Général	51 625 €	35%
Ville d'Ajaccio	36 875 €	25%

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur François GABRIELLI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22
Vu l'avis de la commission Municipale compétente en date du
Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre son effort en matière d'équipement ;
Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014, en Investissement :

En Dépenses : Chapitre 21, article 2182, Fonction 020

En Recettes : Chapitre 13, article 1322 et 1323

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme prévisionnel d'acquisition pour l'année 2014, tel que précisé ci-après :

		HT
Camion plateau double cabine à benne basculante	CTM Espaces verts	40 000 €
Fourgon équipé	CTM Voirie	33 333,33 €
Fourgon compact équipé	CTM Bâtiments	15 833,33 €
Déssherbeuse mécanique	CTM	4 166,67 €
Tondeuse Autoportée	CTM	4166,67€
Lame à neige Balayeuse Voirie	CTM	13 333,33€
Chariot élévateur	CTM	29 166,67€
Gerbeur électrique	CTM	7500 €
		147 500€

AUTORISE M. LE MAIRE

À solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement prévisionnel suivant, sous réserve de l'éligibilité du dossier et de la validation des participations:

	147 500 € HT	
Collectivité Territoriale de Corse	59 000 €	40%
Conseil Général	51 625 €	35%
Ville d'Ajaccio	36 875 €	25%

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014